# R É S O L U T I O N S - 2012

# TABLE DES MATIÈRES


| Numéro | | Page |
|---|---|---|
| | **SESSION RÉGULIÈRE DU 21 AOÛT 2012** | |
| **2012-08-121** | Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 21 août 2012 | 63 |
| **2012-08-122** | Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 juillet 2012 | 63 |
| **2012-08-123** | Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 2 août 2012 | 63 |
| **2012-08-124** | Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 2 août 2012 | 64 |
| **2012-08-125** | Contribution financière pour le Symposi-AL 2012 | 64 |
| **2012-08-126** | Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2012-194 amendant le règlement de construction n° 2008-132 de la ville de Port-Cartier | 65 |
| **2012-08-127** | Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2012-251 amendant le règlement n° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la ville de Sept-Îles | 65 |
| **2012-08-128** | Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2012-254 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles | 66 |
| **2012-08-129** | Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2012-255 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles | 66 |
| **2012-08-130** | Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement no 2012-256 amendant le règlement de zonage no 2007-103 de la ville de Sept-Îles | 67 |
| **2012-08-131** | Hydro-québec – poste montagnais – demande d'attestation pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égout | 67 |
| **2012-08-132** | Contribution financière au Gala de l'entreprise 2012 organisé par la Chambre de commerce de Port-Cartier | 68 |
| **2012-08-133** | Signature avenant bail situé au 700, boul. Laure à Sept-Îles | 69 |
| **2012-08-134** | Adoption d'un appui contre la réforme du régime d'assurance-emploi | 69 |
| **2012-08-135** | Levée de la session | 70 |

**MRC de Sept-Rivières** | 106, rue Napoléon, bureau 400, Sept-Îles (Québec) G4R 3L7
**T** 418 962-1900 | **F** 418 962-3365| www.mrc.septrivieres.qc.ca

# PROJET D'ORDRE DU JOUR

SESSION RÉGULIÈRE DU 21 AOÛT 2012
À 16 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SESSION, constatation du quorum**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 AOÛT 2012**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 17 JUILLET 2012**

   A) Session régulière du 17 juillet 2012

4. **CORRESPONDANCE**

5. **ADMINISTRATION**

   A) Approbation des comptes à payer (MRC) au 2 août 2012
   B) Approbation des comptes à payer (TNO Lac-Walker) au 2 août 2012

6. **DOSSIERS SPÉCIAUX**

   A) Contribution financière Symposi-AL 2012
   B) Adoption du schéma de couverture de risque incendie modifié

7. **SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME**

   A) Avis de conformité - Règlement 2012-194 de la ville de Port-Cartier
   B) Avis de conformité - Règlement 2012-251 de la ville de Sept-Îles
   C) Avis de conformité - Règlement 2012-254 de la ville de Sept-Îles
   D) Avis de conformité - Règlement 2012-255 de la ville de Sept-Îles
   E) Avis de conformité - Règlement 2012-256 de la ville de Sept-Îles
   F) Hydro-québec – poste montagnais – demande d'attestation pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égout

8. **AVIS DE MOTION**

9. **AFFAIRES NOUVELLES**

   A) Contribution financière au gala de l'entreprise 2012, organisé par la chambre de commerce de Port-Cartier

   B) Avenant bail des archives

   C) Appui contre la réforme du régime d'assurance-emploi

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE LA SESSION**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, du vingt et unième jour du mois d'août de l'an deux mille douze à seize heures trente (21-08-2012 à 16 h 30) à 16 h 30 au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet et maire de la Ville de Sept-Îles
Monsieur Jean Masse, conseiller, Ville de Sept-Îles
Madame Laurence Méthot, préfète suppléante et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère, Ville de Port-Cartier
Madame Lorraine Dubuc-Johnson, conseillère, Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 0

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le préfet, monsieur Serge Lévesque, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

**2012-08-121** **Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 21 août 2012**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières reporte le point « 6 B) Adoption du schéma de couverture de risque incendie modifié » à la session régulière du 18 septembre 2012 et adopte l'ordre du jour de la session régulière du 21 août 2012 ".

**2012-08-122** **Adoption du procès-verbal de la session régulière du 17 juillet 2012**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière 17 juillet 2012 tel que présenté".

**2012-08-123** **Approbation des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 2 août 2012**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 2 août 2012, d'une somme de 272 670.01 $".
(Voir annexe "A")

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

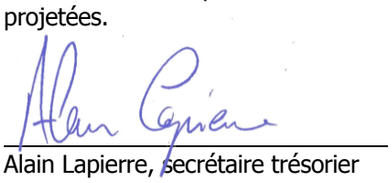

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

**2012-08-124** **Approbation des comptes à payer du TNO Lac-Walker au 2 août 2012**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 2 août 2012 au montant de 47 781.05 $".
(Voir Annexe "B").

Je soussigné, Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

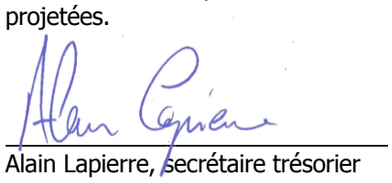

Alain Lapierre, secrétaire trésorier

**2012-08-125** **Contribution financière pour le Symposi-AL 2012**

ATTENDU QUE du 26 au 28 septembre 2012 se tiendra le Symposi-AL 2012 à Sept-Îles;

ATTENDU QUE le Symposi-AL 2012 apportera une attention toute particulière à la notion de développement durable;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a été sollicitée par le comité organisateur du Symposi-AL à participer financièrement à l'édition 2012;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières contribue pour un montant de 1 000 $, à titre de partenaire de catégorie « Alumine» au Symposi-AL 2012", ayant pour thème « L'aluminium, s'ouvrir aux conditions gagnantes »;

QUE les sommes soient prises à même le poste «promotion et publicités»."

**2012-08-126** **Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2012-194 amendant le règlement de construction n° 2008-132 de la ville de Port-Cartier**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Port-Cartier désire amender son règlement de construction n° 2008-132;

ATTENDU QUE le règlement n° 2012-194 amendant le règlement de construction n° 2008-132 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Port-Cartier;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de construction face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2012-194 de la Ville de Port-Cartier est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

**2012-08-127** **Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2012-251 amendant le règlement n° 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement n° 2007-102 « Plan d'urbanisme »;

ATTENDU QUE le règlement n° 2012-251 amendant le règlement n° 2007-102 « Plan d'urbanisme » a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 109.6 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n$^{o}$ 2012-251 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

**2012-08-128** **Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n$^{o}$ 2012-254 amendant le règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n$^{o}$ 2012-254 amendant le règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;
ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n$^{o}$ 2012-254 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

**2012-08-129** **Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n$^{o}$ 2012-255 amendant le règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n$^{o}$ 2012-255 amendant le règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n$^{o}$ 2012-255 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

**2012-08-130** **Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n$^{o}$ 2012-256 amendant le règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103 de la ville de Sept-Îles**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n$^{o}$ 2012-256 amendant le règlement de zonage n$^{o}$ 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la Ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n$^{o}$ 2012-256 de la Ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement".

**2012-08-131** **Hydro-québec – poste montagnais – demande d'attestation pour la construction d'un système d'aqueduc et d'égout**

ATTENDU QU'Hydro-Québec désire aménager un nouveau campement au Poste Montagnais;

ATTENDU QU'il est requis de construire un système d'aqueduc et d'égout pour desservir les nouvelles installations;

ATTENDU les dispositions de l'article 32.3 de la Loi sur la Qualité de l'environnement voulant qu'une municipalité ne s'objecte pas à la délivrance des permis nécessaires à la réalisation du projet.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières ne s'objecte pas aux demandes d'autorisations qu'Hydro-Québec déposera auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

QUE le Conseil autorise Hydro-Québec à réaliser les travaux conformément à ce qui a été entendu avec les représentants de la MRC;

QUE le Conseil autorise la délivrance par le secrétaire trésorier d'un certificat attestant la non objection de la MRC en faveur du projet d'Hydro-Québec".

## AFFAIRES NOUVELLES

**2012-08-132** **Contribution financière au Gala de l'entreprise 2012 organisé par la Chambre de commerce de Port-Cartier**

ATTENDU QUE le samedi 3 novembre 2012 se tiendra le Gala de l'entreprise 2012 de la Chambre de commerce de Port-Cartier;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Port-Cartier organise un Gala de l'entreprise afin de souligner le travail et l'excellence des entreprises qui se sont démarquées au cours des deux dernières années;

ATTENDU QUE la Chambre de commerce de Port-Cartier a sollicité la MRC de Sept-Rivières afin qu'elle contribue financièrement à la tenue de cet événement en échange de visibilité;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières contribue pour un montant de 1000 $ à titre de partenaire de catégorie « collaborateur » au "Gala de l'entreprise 2012 de la Chambre de commerce de Port-Cartier" qui se tiendra le samedi 3 novembre 2012;

QUE les sommes soient prises à même le poste «promotion et publicités".

**2012-08-133** **Signature avenant bail situé au 700, boul. Laure à Sept-Îles**

ATTENDU QUE par l'envoi d'une correspondance à madame Danielle Saucier, en date du 13 décembre 2011, nous confirmons notre intention de céder une partie des espaces du bureau situé au 700 boul. Laure. Partie correspondant au bureau avant que notre archiviste utilisait auparavant afin de répondre au besoin de la BANQ;

ATTENDU QUE pour ce faire nous devons apporter des modifications au bail;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :
"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Serge Lévesque, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général de la MRC de Sept-Rivières à signer le bail au tiers n$^{o}$ 09411-03-01/avenant #2 situé au 700, boul. Laure à Sept-Îles à intervenir".

**2012-08-134** **Adoption d'un appui contre la réforme du régime d'assurance-emploi**

ATTENDU QUE la réforme de l'assurance-emploi touchera de plein fouet les travailleuses et les travailleurs les plus précaires;

ATTENDU QUE cette réforme vise les prestataires dits « fréquents », c'est-à-dire les personnes qui ont présenté trois demandes de prestations et qui ont touché plus de 60 semaines de prestations au cours des cinq dernières années;

ATTENDU QUE le gouvernement exigera que ces chômeuses et ces chômeurs acceptent tout travail dans un rayon de 100 kilomètres de leur résidence à compter de la septième semaine de chômage à un salaire équivalent à 70 % de leur salaire antérieur, et ce, sans égard à leur formation et à leurs compétences;

ATTENDU QUE cette mesure vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année;

ATTENDU QUE l'abolition des conseils arbitraux, des juges-arbitres et des mécanismes d'appel constitue un frein à l'accès à la justice;

ATTENDU QUE ces changements proposés représentent une menace pour les travailleurs de l'industrie de la construction et pour l'économie des régions, particulièrement les régions où le travail saisonnier est très important, par exemple celles qui vivent de la pêche, de la foresterie, du tourisme ou de l'agriculture;

ATTENDU QUE cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité, entre autres dans le secteur manufacturier

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières exige du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motifs valables les travailleuses et les travailleurs de notre région.

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières exige du gouvernement fédéral d'être consultés sur toutes les règlementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région.

QUE copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Stephen Harper, premier ministre du canada, madame Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, monsieur Jonathan Genest-Jourdain député de Manicouagan ainsi qu'au conseil central Côte-Nord – CSN "

**2012-08-135** **Levée de la session**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Lorraine Dubuc-Johnson,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 21 août 2012 soit et est levée à 16 h 46."

Serge Lévesque
Préfet et maire, Ville de Sept-Îles

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

# LISTE DES COMPTES À PAYER

## MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 2 AOÛT 2012

| | |
|---|---|
| **1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS** | |
| Réf. : -Loyer pour le mois de août 2012 …….. | 6 257.91 $ |
| **2. LAURENCE MÉTHOT** | |
| Réf. : -Déplacement pour session du 17 juillet 2012……..…… | 63.00 $ |
| **3. RENÉE HAINCE** | |
| Réf. : -Frais de déplacements pour juillet 2012.....…… | 48.00 $ |
| **4. CAROLINE CLOUTIER** | |
| Réf. : -Frais de déplacements pour juillet 2012.....…… | 230.10 $ |
| **5. CHANTAL BOUCHARD** | |
| Réf. : -Remboursement frais "dîner reconnaissances" du 17-07-2012……..… | 93.22 $ |
| **6. ALAIN LAPIERRE** | |
| Réf. : -Frais de déplacements et autres pour juillet 2012……. | 42.00 $ |
| **7. HERVÉ DERAPS** | |
| Réf. : -Frais de repas pour les 26-30-31 juillet 2012, visites terrain……..…… | 75.00 $ |
| **8. GÉRARD LAFRENIÈRE** | |
| Réf. : -Frais de repas pour les 26-30-31 juillet 2012, visites terrain……..…… | 75.00 $ |
| **9. HENRIETTE LAPIERRE** | |
| Réf. : -Déplacements pour session du 17 juillet 2012……..…… | 126.00 $ |
| **10. RECEVEUR GÉNÉRAL** | |
| Réf. : -Cotisations pour juillet 2012…… | 5 404.13 $ |
| **11. MINISTRE DU REVENU** | |
| Réf. : -Cotisations pour juillet 2012……..... | 12 432.27 $ |
| Réf. : -Paiements TPS et TVQ au 30 juin 2012…… | 2 168.24 $ |
| **12. CARRA** | |
| Réf. : -Cotisations pour juillet 2012…….…..... | 822.74 $ |
| **13. SSQ, GROUPE FINANCIER** | |
| Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour juillet 2012…… | 3 516.60 $ |
| **14. STANDARD LIFE** | |
| Réf. : -Assurance-collective pour août 2012…..……..…….. | 2 437.10 $ |
| **15. LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC** | |
| Réf. : Loyer BANQ pour le mois de juillet 2012…… | 3 006.79 $ |
| **16. COGECO** | |
| Réf. :-Frais pour août 2012..…….... | 52.88 $ |
| **17. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES** | |
| Réf. : -Copies facturables pour imprimante réseau en date du 1-08-2012…… | 246.59 $ |
| Réf. : -Location trimestrielle imprimante Renée…… | 217.30 $ |
| **18. ARCELORMITTAL MINES CANADA** | |
| Réf. : -Remboursement pour demande de BNE refusé par le MRNF……..…… | 244.00 $ |
| **19. MARCHÉ NAPOLÉON** | |
| Réf. : -Frais de repas pour rencontre du 17 juillet 2012, conseils de Villes..…… | 352.50 $ |
| **20. CLD DE SEPT-RIVIÈRES** | |
| Réf. : -Contributions des municipalités pour 2012…..……..……..…… | 163 316.00 $ |

**21. ADGMRCQ**
Réf. : -Contribution financière activité colloque à Tadoussac..... 1 000.00 $

**22. TELUS**
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour septembre 2012..... 32.25 $

**23. RAID AVENTURE CÔTE-NORD**
Réf. : -Contribution activité 2012..... 500.00 $

**24. ÉLYME DES SABLES**
Réf. : -Contribution activité souper d'huîtres du 25 octobre 2012..... 500.00 $

**25. MARCHÉ MELLAU**
Réf. : -Frais de repas pour activités du 17 et 23 juillet 2012..... 477.15 $

**26. IMPRIMERIE B ET E**
Réf. : -Avis de possession en tyvek (500)..... 450.70 $

**27. PROJET ŒIL DE LYNX**
Réf. : -Pacte rural PR2012-08, versements..... 1 133.49 $

**28. INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI**
Réf. : -Pacte rural PR2012-16, deuxième versement..... 2 500.00 $

**29. AVENTURE CÔTE-NORD**
Réf. : -Locations 4-Roues (2) et remorque 30-31 juillet 2012..... 908.30 $

**30. VOYAGES TOUR-MONDE**
Réf. : -Billets d'avion écopatrouille pour Wabush, activité au Mont-Wright..... 1 373.20 $

**31. RADIO CIPC**
Réf. : -Écocapsules de juillet 2012..... 379.42 $

**32. MESSAGERIE AILE-AIR**
Réf. : -Transport enveloppes de juillet 2012..... 17.04 $

**33. MADAME VIVIANE GÉNAR**
Réf. : -Subvention "Programme de réparations d'urgence PRU"..... 5 844.00 $

**34. MADAME VIRGINIE PROVOST**
Réf. : -Programme incitatif au compostage domestique..... 35.00 $

**35. CTASI**
Réf. : -Pacte rural PR2011-07, final..... 3 793.94 $

**36. LE GROUPE SYSTÈME FORÊT**
Réf. : -Licence ID-outils pour arcGIS..... 402.41 $

**37. COMITÉ DE REVITALISATION DU CIMETIÈRE DE POINTE-AUX-ANGLAIS**
Réf. : -Pacte rural PR2011-08, deuxième tranche..... 5 408.00 $

**38. CHAMPION SPORT**
Réf. : -Pièces pour vélos écopatrouille..... 12.74 $

**39. FABRIQUE STE-MARGUERITE DE GALLIX**
Réf. : -Pacte rural PR2012-06, deuxième tranche..... 1 070.00 $

**40. ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE SEPT-ILIENNE**
Réf. : -PMVRMF 2012-2013, première et deuxième tranches..... 43 800.00 $

**41. MAISON DE TRANSMISSION DE LA CULTURE**
Réf. : -Pacte rural PR2011-04, deuxième tranche..... 1 745.00 $

**TOTAL DES DÉPENSES .....** 272 610.01 $

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

**TNO LAC-WALKER AU 2 AOÛT 2012**

**1. MRC DE SEPT-RIVIERES**
Réf. : -Dépenses partageables pour août 2012…… 13 970.58 $

**2. SERRURIER ROUSSEL**
Réf. : -Travaux au centre communautaire, changements de serrures..... 1 094.56 $

**3. CULLIGAN**
Réf. : -Néons pour platinium nsf, centre communautaire……..…… 359.04 $

**4. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE**
Réf. : -Réception matières recyclables pour juin 2012…… 139.35 $

**5. LES FISSURES P.B.**
Réf. : -Remplissage nids de poule au Lac Daigle (juillet 2012)……..…… 15 866.55 $

**6. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES**
Réf. : Travaux d'accotements au Lac Daigle…. 9 974.08 $

**7. PUROLATOR**
Réf. : -Frais de transport, marchandises de Culligan……...…….. 39.62 $

**8. DÉBOISEMENT & EXCAVATION B.L.**
Réf. : -Déboisement accès au garage, centre communautaire…..…… 517.39 $

**9. ÉVIMBEC**
Réf. : -Facturation pour quantités, tenue à jour juin 2012…… 5 033.95 $

**10. VILLE DE SEPT-ILES**
Réf. : -Enfouissement sanitaire pour juin 2012……. 481.25 $

**11. COMBEQ**
Réf. : -Adhésion 2012, inspecteur régional……. 304.68 $

**TOTAL DES DÉPENSES …… 47 781.05 $**